

Faire une demande de prestation : étude de cas

Les prestations et les crédits ont une incidence directe dans la vie des clients avec lesquels nous travaillons, car ils permettent d'augmenter le revenu de ces derniers de manière considérable ou sont le seul moyen pour eux de joindre les deux bouts. Nous utiliserons des personnages pour nous aider à réfléchir aux prestations et aux crédits que nous pourrions suggérer à nos clients d'explorer et de demander. Nous devons aussi tenir compte des difficultés qu'un client pourrait rencontrer et songer aux mesures de soutien que le travailleur social pourrait prendre pour l'aider.

Exemple de client : Martina

Martina a 66 ans et son mari est décédé pendant l'année civile en cours.

- Son mari cotisait au régime de retraite privé de l'entreprise où il travaillait au Canada ainsi qu'au Régime de pensions du Canada (RPC).
- Martina est propriétaire d'un logement en copropriété dans une banlieue.
- Elle travaille dans sa propre entreprise familiale de restauration à titre de travailleuse autonome et veut prendre sa retraite. Elle gagne 50 000 \$ par année.

Martina aimerait connaître ses options pour la retraite et savoir à quelles prestations et à quels programmes elle est admissible.

Prochaines étapes

À quelles prestations et à quels programmes Martina pourrait-elle être admissible? Quelle pourrait être la marche à suivre pour elle?

Difficultés possibles

Quelles difficultés Martina pourrait-elle rencontrer?

Autres conseils et ressources

Quels conseils ou quelles ressources le travailleur social pourrait-il fournir?

Vous trouverez ci-dessous un exemple des prochaines étapes possibles pour cette étude de cas en fonction des prestations et des crédits pertinents offerts par le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario. Nous vous encourageons à parler aux clients des prestations et des programmes provinciaux, municipaux et régionaux offerts dans votre secteur qui pourraient les aider. Il ne faut pas oublier que la situation de chaque personne est différente et qu'il n'existe pas qu'une seule bonne façon de procéder. Examinez différentes possibilités pour chaque client et tenez compte des difficultés et des désirs de ce dernier.

Exemple de client : Martina

Prochaines étapes possibles

1. Faire une demande de [prestation de décès du Régime de pensions du Canada \(RPC\)](#).
2. Faire une demande de [pension de survivant du RPC](#).
3. Vérifier si le régime de retraite privé du mari de Martina prévoit des prestations au survivant.
4. Faire une demande de [pension de retraite du RPC](#).
5. Faire une demande de **prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV)** si Martina ne les reçoit pas déjà (elle y est admissible à compter de 65 ans).
6. Vérifier si elle bénéficie du Programme de médicaments de l'Ontario (offert aux personnes de 65 ans et plus).

Difficultés possibles

- Martina pourrait ne pas être admissible à certaines prestations parce que son revenu est trop élevé. Cela peut être une source de frustration ou de démotivation pour elle si elle s'attendait à avoir accès à plus de prestations et de programmes.

Autres conseils et ressources

- Dirigez Martina vers un planificateur financier pour qu'elle puisse obtenir des conseils sur ses actifs et son prêt hypothécaire (le cas échéant), et pour qu'elle puisse élaborer un plan relatif à son entreprise.

Nous tenons à remercier l'organisme West Neighbourhood House, situé à Toronto, en Ontario, pour son soutien à la rédaction du contenu de cette ressource.